



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Avis de résultat de l'appel à candidatures pour la création d'une Équipe Mobile d'Appui Médico-Social à la Scolarisation (EMASco)

Avis d'appel à candidature publié le 18/02/2026

Depuis la promulgation de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la scolarisation des enfants en situation de handicap constitue un enjeu majeur des politiques publiques. La circulaire n° DGCS/SD3B/2025/119 du 4 septembre 2025, qui abroge la circulaire EMASco de 2021, réaffirme cette priorité en prévoyant le déploiement de soixante Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) sur le département des Yvelines.

Dans ce contexte, l'Agence régionale de santé Île-de-France a lancé un appel à candidature pour la création d'équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap (EMASco), ainsi que le déploiement de quinze Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) sur le bassin d'éducation de Mantes-la-Jolie / Les Mureaux.

L'appel à candidature a été publié le 18 février 2026 prévoyant la date de clôture des candidatures, fixée au 10 avril 2026.

Suite à l'instruction des candidatures, qui s'est déroulée en avril-mai 2026, la Délégation départementale des Yvelines de l'ARS Ile-de-France a retenu le projet déposé par l'organisme gestionnaire suivant :

- ❖ La Sauvegarde des Yvelines

Fait à VERSAILLES, le 07/05/2026

Pour le Directeur Général
De l'Agence Régionale
De Santé Ile-de-France,

La Directrice de l'Autonomie

Signé

Stéphanie TALBOT